



# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 29 JUIN 2022

Vous êtes invité.e à vous trouver, **le mercredi 29 juin 2022, à 18 h 30**, en l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

### **INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU MAIRE**

1. Décisions du Maire prises entre le 14 mars et le 14 juin 2022.
2. Déclarations d'intention d'aliéner : renoncations au droit de préemption.

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

3. Présentation du rapport d'activités 2021 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
4. Fourrière municipale : lancement d'une consultation de délégation de service public.
5. Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies ».
6. Budget de l'Eau : modification AP/CP réhabilitation canalisation du Lourteau et mise aux normes du captage de la source.
7. Budget principal : décision modificative n° 1.
8. Budget de l'eau potable : décision modificative n° 1.
9. Acceptation d'une offre de concours dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Eglise de Soeix.
10. Lancement de la procédure d'acquisition par l'EPFL de l'immeuble Rousso.
11. Communauté de Communes du Haut-Béarn – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
12. Convention portant sur le versement d'une aide financière par la Communauté de Communes du Haut-Béarn à la Commune d'Oloron Sainte-Marie au titre de travaux d'aménagement favorisant la mobilité.

13. Cession de la parcelle A 335, Quartier du Faget.
14. Adhésion 2022 à l'Association des Maires Ruraux des Pyrénées-Atlantiques.
15. Vente aux enchères d'un camion de marque Iveco.
16. Don de numéraire au Centre Communal d'Action Sociale.
17. Convention de mise à disposition de terrain en vue de mener une expérimentation à valeur scientifique portée par l'ONF pour des travaux de plantation « îlot d'avenir » dans la forêt communale d'Oloron Sainte-Marie dans le cadre du projet NEO TERRA de la Région Nouvelle-Aquitaine.
18. Modification du tableau des effectifs :
  - a - créations d'emplois non permanents.
  - b - créations d'emplois permanents.
19. Adhésion à la médiation préalable obligatoire.
20. Règlement par le CAS de quinze bons d'achat alloués par la commune d'Oloron Sainte-Marie à l'occasion d'un départ à la retraite.

#### **DIRECTION VIE DE LA CITE**

21. Convention Territoriale Globale.
22. Attribution de subventions exceptionnelles.
23. Attribution de bourses communales d'enseignement supérieur.
24. Dénomination de la Tribune d'Honneur du Stade de Football.

#### **DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

25. Rapport sur le prix et la qualité des Services de l'Eau et de l'Assainissement (année 2021).
26. Déclassement de la RN 134 et de ses dépendances dans la traversée d'Oloron Sainte-Marie.
27. Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) – Route des Mousquetaires
28. Acquisition de terrain pour régularisation de la bache du Bager.
29. Avenant au règlement du Service des Eaux – dégrèvements (hors procédure WARSMANN).
30. Avenant au règlement du Service de l'Assainissement – dégrèvements (hors procédure WARSMANN).

31. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville et le Département pour les travaux de réfection de la rue Camou (RD 809).
32. Travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable des rues Labarraque et Ampère.
33. Convention de déversement de boues de la station d'épuration de la commune d'Eysus et de leur traitement par la STEP de Soeix.
34. Dégrèvements d'assainissement sur les factures 2021.
35. Dégrèvements d'eau sur les factures 2021.
36. Questions diverses.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne You Tube « Ville d'OLORON SAINTE-MARIE ».

LE MAIRE,

**Bernard UTHURRY**

Les questions orales, vœux, avis, motions, présentés sous forme de courrier adressé à Monsieur le Maire, devront être envoyés par mail ([l-paris@oloron-ste-marie.fr](mailto:l-paris@oloron-ste-marie.fr)) **au plus tard le 27 juin 2022, à 18 h 30.**